

Paris, le 31 Août 2011

RENTREE 2011 : PAS DE PORTABLES DANS LES CARTABLES !!!

Chers parents,

La rentrée approche, avec elle l'achat des fournitures scolaires, celles qui sont nécessaires mais aussi celles qui tentent, et à cette occasion, l'achat d'un téléphone portable pour votre enfant scolarisé se pose. Il en a tellement envie et après tout, ne seriez-vous pas rassurés de le savoir joignable à tout moment ?

Attention cependant.

Les signaux d'alarme concernant la dangerosité des radiofréquences utilisées notamment par les téléphones mobiles se multiplient. Pour ne citer que le dernier, l'OMS, pourtant notoirement proche de l'industrie, a décidé, le 31 mars dernier, de classer les radiofréquences dans le groupe des « cancérigènes possibles ». De nombreuses études scientifiques incontestables, que vous trouverez sur le site de Robin des Toits, prouvent ce risque : <http://www.robindestoits.org/a1251.html>

Et quel que soit le risque, il est plus important pour les enfants, dont le crâne est plus mince, dont les tissus sont moins épais, et surtout dont le cerveau est en développement. C'est pour cela que le DAS (débit d'absorption spécifique, dont l'affichage sur les points de vente et les publicités des téléphones mobiles est désormais obligatoire), calculé en fonction d'un organisme adulte, n'est pas valable pour les enfants. Pour eux, pour un même téléphone, il est plus élevé, voire supérieur au seuil de sécurité.

Nous pouvons décider, pour nous-mêmes, de nous exposer à une source de risque. Nous n'avons pas le droit de faire ce choix pour nos enfants, qui ne sont pas en mesure de décider de façon éclairée, qui sont plus fragiles, et qui seront exposés plus longtemps au cours de leur vie. Nous avons grandi à l'abri des ondes. Ce n'est pas leur cas. Nous devons les protéger. En présence d'enfants, le principe de précaution doit l'emporter.

Deux études sont en cours sur les effets du portable sur les enfants. La première, c'est l'étude internationale « Mobikids » dont les résultats ne seront pas connus avant des années. La deuxième... c'est celle que nous sommes en train de faire maintenant, in vivo, avec nos enfants. Voulez-vous faire de vos enfants des cobayes ?

« Mais si c'était dangereux pour les enfants, ce serait interdit ! » pensez-vous. Mais ça l'est presque ! L'article L5231-3 du code de la santé publique dispose « *Toute publicité, quel qu'en soit le moyen ou le support, ayant pour but direct de promouvoir la vente, la mise à disposition, l'utilisation ou l'usage d'un téléphone mobile par des enfants de moins de quatorze ans est interdite* ». En clair, on n'a pas le droit de faire de publicité pour les portables vers les moins de 14 ans. On ne dit pas plus clairement que c'est dangereux, même si les industriels tournent allègrement cette interdiction à coup de visages floutés ou à demi-cachés ou de « packs familles ».

Et d'un point de vue éducatif, ce n'est pas bon non plus... Le portable donne l'habitude de l'immédiat, de l'inorganisation, de l'attention incapable de se fixer cinq minutes de suite sur quelque chose, de l'attente constante et impatiente du prochain appel ou message. Nous avons appris à nous organiser, à prévoir, à attendre, à arriver à l'heure, et puis les portables sont arrivés ensuite et nous ont facilité la vie, mais pour les enfants, il n'y aura pas cet apprentissage pourtant nécessaire. Demandez aux enseignants leur avis sur le portable pour les enfants, vous serez édifiés.

« Mais le portable assure leur sécurité ! » » pensez-vous. Non. Eduquer un enfant, c'est organiser ses activités, surveiller ses fréquentations et lui faire une confiance adaptée à son âge ; pas le géolocaliser ou l'espionner. Les enlèvements ou disparitions d'enfants n'ont pas disparu avec l'émergence des portables, et outre les risques pour la santé, le portable, surtout s'il inclut Internet, peut aussi être l'occasion de contacts que vous ne souhaitez pas pour votre enfant. Sans compter les risques de vol ou de racket. Le portable est un facteur d'insécurité plus que de sécurité.

« Mais tous ses copains en ont ! » dites vous. Pas tous, si vous regardez bien, il y a forcément des parents raisonnables dans le lot. Et si vous dotez votre enfant d'un portable, vous renforcerez la pression sur ceux qui résistent encore.

« Mais il en meurt d'envie ! » Essayez d'analyser ce qui se cache sous cette demande. Si c'est une demande de communication, votre enfant peut avoir une adresse protégée par un mot de passe sur l'ordinateur familial. S'il s'intéresse surtout à la musique, offrez lui un baladeur numérique...

Et ne comptons pas sur un comportement « raisonnable » d'un enfant avec un portable. Un enfant ne peut pas intégrer le message de santé publique : il fait confiance à ses parents ; si c'était dangereux, ils ne lui en auraient pas offert un ; s'ils lui en donnent un, c'est que ce n'est pas dangereux. Nous ne sommes pas capables d'avoir un usage modéré de ces merveilleux joujoux, alors un enfant ? Et l'oreillette ? Avez-vous déjà vu un enfant utiliser une oreillette ?

Si le mal est fait, si votre enfant est déjà équipé, et s'il vous semble impossible de revenir en arrière, aidez-le au moins à prendre les mesures de protection qui s'imposent : forfait respecté, SMS plutôt qu'appels vocaux, usage de l'oreillette, pas d'usage dans les transports en commun où l'émission est maximum, pas de maintien près des organes vitaux - c'est-à-dire en clair pas de portable dans la poche, portable éteint la nuit et surtout pas posé allumé sur la table de chevet, voire sous l'oreiller : un portable émet tout le temps et ces émissions perturbent le sommeil, temps du repos et de la mémorisation.

Faites circuler ce message vers tous les parents de votre connaissance !!

Plus d'informations sur www.robindestoits.org.